



AVIS AUX MEMBRES

N° 2016 – 141

Le 10 novembre 2016

Congé bancaire du 11 novembre 2016

Nous désirons rappeler aux membres qu'en raison du congé bancaire, le vendredi 11 novembre 2016, aucun règlement ne pourra être effectué à la CDCC.

Étant donné le congé férié pour les banques, les montants des règlements dus à la CDCC devront être versés en dehors des jours habituels. L'article A-802 (1) des règles de la CDCC indique que :

« Au plus tard à l'heure de règlement du jour ouvrable que la Banque du Canada a déterminé être un jour de règlement, chaque membre compensateur est tenu de verser à la Société, , par transfert irrévocable de fonds ou tout autre mode approuvé par la Société à l'occasion, le montant en espèces de tout règlement quotidien net dans un compte payable à la Société, tel que l'indique le sommaire quotidien des règlements (malgré toute erreur figurant au relevé). »

Des montants séparés pour les négociations qui auront lieu le jeudi 10 novembre 2016 et le vendredi 11 novembre 2016 devront être réglés avant 7h45 (heure de l'Est) le lundi 14 novembre 2016.

Dû au congé bancaire les dates de règlement seront les suivantes :

Date de levée	Date de règlement
8 novembre 2016	14 novembre 2016
9 novembre 2016	15 novembre 2016
10 novembre 2016	16 novembre 2016
11 novembre 2016	16 novembre 2016
14 novembre 2016	17 novembre 2016

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de cet avis, n'hésitez pas à appeler la Division des opérations intégrées de la CDCC ou à envoyer un courriel à cdcc-ops@cdcc.ca.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower	Tour de la Bourse
130, rue King ouest, 5 ^e étage	800, square Victoria, 3 ^e étage
Toronto (Ontario)	Montréal (Québec)
M5X 1J2	H4Z 1A9
Tél. : 416-367-2470	Tél. : 514-871-3545

www.cdcc.ca